

#### CONDITIONS DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT:

- L'arrivée est prévue après 14 h et le départ avant 10 h.
- Votre réservation ne sera effective qu'après notre accord (en fonction des disponibilités) et si nous avons reçu un acompte de 30 %.
- Une confirmation de réservation vous sera envoyée par Mail.
- Le montant du séjour réservé est dû en totalité et doit être acquitté à l'arrivée ainsi que la taxe de séjour.
- Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Les campeurs n'ayant pas réservé seront reçus dans la limite des disponibilités et le montant du séjour encaissé à l'inscription.

#### CONDITIONS D'ANNULATION :

- Toute annulation parvenue 45 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé déduit de 10 € de frais de remboursement.
- Après ce délai aucun remboursement ne sera effectué.
- A défaut de message écrit du campeur, précisant une arrivée différée, l'emplacement devient disponible le surlendemain à 14 h de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et l'acompte versé restera acquis à l'exploitant.

#### REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING :

- La piscine est ouverte de 10 h à 20 h. Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur de la piscine sera exclue de ce lieu (port du maillot de bain obligatoire, pas de sauts dangereux ni « bombes », interdiction de fumer, boire ou manger dans l'enceinte de la piscine, le bar et sa terrasse étant à coté pour satisfaire à ces envies).
- La circulation est stoppée après 23 h (parking de nuit ouvert).
- Pour le confort et le respect de chacun, le SILENCE est demandée de 23 h à 8 h.
- Le camping étant basé sur le calme et la nature, la CONVIVIALITE et la SYMPATHIE de tous permettra de régler les problèmes de voisinage entre campeurs.
- Il est formellement interdit de creuser des tranchées même en cas de pluie. Cela nuit au campeur suivant et endommage le gazon.
- Les animaux calmes et non dangereux sont autorisés (à l'exception des chiens de première catégorie) à conditions qu'ils soient vaccinés, tatoués, assurés, tenu en laisse et qu'ils aient leur carnet. Les propriétaires sont tenus de ramasser les déchets de leurs animaux de compagnie.
- Vos visiteurs doivent se présenter à la réception en arrivant. S'ils passent plus de 2 h avec vous, ils doivent s'acquitter d'une redevance de 2 € pour simple visite et 3,50 pour visite avec utilisation des installations.
- Les enfants et les adolescents sont sous la responsabilité totale des parents, notamment dans les aires de jeux, la piscine, la rivière en bas du camping (dont l'accès est interdit par une cloture), le bois autour du camping, etc.... Le camping ne pourra être poursuivi pour non surveillance.
- Le client s'engage à respecter et à faire respecter à toute personne résidant sur la même installation, le règlement intérieur du camping.

- Outre les sanctions prévues par la loi - décrets et arrêtés – toutes les infractions au règlement entraînera à son auteur et à toute personne résidant sur la même installation l'expulsion du camping.

#### CONSEIL POUR LA NATURE :

- Ne laissez pas les enfants jouer dans les sanitaires et aux points d'eau.
- Respectez la nature aussi bien dans le camping que dans les sites visités à l'extérieur du camping.
- Barbecue à bois et charbon sont interdits sur tout le camping, seuls les électriques et les gaz sont autorisés. Voir location barbecue à gaz.
- L'étendage du linge doit se faire le plus discrètement possible.
- A votre départ, rendez l'emplacement propre et ne laissez ni pierre ni piquet, la tondeuse n'aime pas ça.
- Des poubelles à tri sélectifs sont à votre disposition, merci de respecter les consignes.

#### CONDITIONS DE RESERVATION D'UNE TENTE CYRIUS, YOURTE MONGOL OU D'UN CHALET:

- L'arrivée est prévue après 15 h et le départ avant 10 h, les arrivées anticipées ne seront pas acceptées, les clés devront être retirées à la réception aux heures convenues.
- Votre réservation ne sera effective qu'après notre accord (en fonction des disponibilités) et si nous avons reçu un acompte de 30 %.
- Une confirmation de réservation vous sera envoyée par Mail.
- Le paiement du solde du séjour réservé est dû en totalité et doit être acquitté 30 jours avant l'arrivée ainsi que la taxe de séjour. Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu de règlement, nous considérerons votre réservation comme annulée et votre compte apuré comme ci-après.
- Cas 1 : plus de 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte est remboursé déduction faite de 50 %.
- Cas 2 : entre 30 et 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte n'est pas remboursé.
- Cas 3 : moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, LA TOTALITE DU SEJOUR EST DÛE, taxe de séjour de 0,41 €/jour/personne de + de 10 ans.
- L'assurance annulation de la FFCC peut couvrir ces frais. Le document vous sera envoyé avec la confirmation de réservation.
- Si le locataire ne prend pas possession de la location le jour prévu, quel qu'en soit le motif, le loueur pourra reprendre la libre disposition de cette location sans autre formalité 48 h après la date d'arrivée prévue.
- Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au loueur.
- Les campeurs n'ayant pas réservé seront reçus dans la limite des disponibilités et le montant du séjour encaissé à l'inscription.

## CONDITIONS GENERALE DE LOCATION D'UNE TENTE CYRIUS, YOURTE MONGOL OU D'UN CHALET:

- La tente ou le chalet loué est à usage d'habitation provisoire et de plaisance, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.
- Le preneur s'oblige à utiliser les lieux personnellement et « en bon père de famille », et à les maintenir en parfait état. Les meubles, ainsi que l'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devront être remis à la place qu'ils occupaient lors de l'entrée dans les lieux.
- Le preneur s'oblige à entretenir en parfait état les installations électriques, sanitaires et au gaz pour lesquelles il devra prendre toutes précautions et si ses compétences ne lui permettent pas de prévenir la réception. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du preneur. Tout article manquant lors de l'inventaire de fin de séjour sera facturé au preneur.
- Les animaux calmes et non dangereux sont autorisés (à l'exception des chiens de première catégorie) à conditions qu'ils soient vaccinés, tatoués, assurés, tenu en laisse et qu'ils aient leur carnet. Une redevance de 2€ / jour / animal. Les propriétaires sont tenus de ramasser les déchets de leurs animaux de compagnie, de veiller à ce qu'ils ne montent pas sur les lits et les banquettes et qu'ils ne commettent aucune dégradation tant à l'intérieur de la location de du camping en général.
- Le loueur ne peut garantir la régularité des services publics d'eau, d'électricité ou être tenu responsable de la privation de jouissance de tous les appareils quelle qu'en soit la durée.
- Tous travaux d'entretien rendus nécessaires sont librement décidés par le loueur sans possibilité d'opposition du locataire dans la mesure où ces travaux garantiront à ce dernier la bonne jouissance des lieux loués.
- Le nombre d'occupants ne devra pas excéder celui mentionné pour la présente location, sauf acceptation spéciale du loueur, si la réglementation le permet et donnera éventuellement lieu selon le cas, à majoration du loyer (5€ / jour / personne).
- Il est convenu qu'un constat d'inventaire des lieux loués, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine aura lieu lors de l'entrée en jouissance de la location. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le preneur disposera de 24 h pour vérifier l'inventaire qui lui a été remis et signaler au loueur toutes anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de tous dommages à l'entrée du locataire.
- ASSURANCES : le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'assurance habitation prévoit l'extension « villégiature » (location de vacance) ou bien souscrire un contrat particulier au titre de la clause « villégiature ».
- Une arrivée tardive ou un départ anticipé ne peut donner lieu à aucun remboursement pour la période non courue .
- L'installation de tentes ou le stationnement de véhicules supplémentaires sur l'emplacement loué est interdit sauf accord préalable du loueur et donnera lieu au paiement d'un surplus (voir tarif général)
- Vos visiteurs doivent se présenter à la réception en arrivant. S'ils passent plus de 2 h avec vous, ils doivent s'acquitter d'une redevance de 2 € pour simple visite et 3,50 pour visite avec utilisation des installations.

- CARACTERE DEFINITIF DE LA LOCATION : la location, dont l'objet, le prix et la durée sont bien précisés, a un caractère définitif dès sa signature par les deux parties et l'encaissement par le loueur de l'acompte prévu. En conséquence, cette location ne saurait être affectée par un quelconque cas fortuit ou un évènement imprévu sans que les parties en soient informées.
- CAUTIONNEMENT : un « DEPÔT DE GARANTIE » de 250 € (200€ pour l'hébergement et 50 € pour le nettoyage final, non restitué si l'état de propreté est jugé insatisfaisant) vous sera demandé à votre arrivée, il devra répondre de la perte, des dégâts causés aux objets, mobilier ou autres, ainsi que pour régler les charges, consommations et prestations complémentaires non comprises dans le prix de la location. Ce cautionnement sera remboursé à la fin de la location , déduction faite des dégâts, de la perte des objets, du nettoyage éventuel ou de tous autres dus au loueur. Si le cautionnement est insuffisant le preneur s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Toute réclamation ne sera prise en compte que pendant la durée légale du contrat, si la réclamation émane du locataire.